



CLASSES D'EAU CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ET LE SIAM



ENTRE,

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse de l'établissement scolaire :

Direction de l'école :

Madame Monsieur COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

Nom et prénom du Directeur ou de la Directrice :

Nom/ prénom et coordonnées (courriel et numéro de téléphone) de la personne référente des classes d'eau de l'établissement scolaire :

.....
.....
.....

Nombre de classes participant au projet classe d'eau :

Niveau des classes participant au projet classe d'eau et semaine d'intervention :
.....
.....
.....

Ci-après désigné « **l'établissement scolaire** »,

d'une part,

ET,

Le Siam (Syndicat intercommunal d'assainissement de marne-la-vallée), représenté par son Président, **Monsieur Jacques DELPORTE** agissant en cette qualité par délibération n°20200722_DE02 du Comité Syndical du 22 juillet 2020 et agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°20210922_DE03 du Comité Syndical du 22 septembre 2021, autorisant le Président à signer ladite convention et tout acte, tout avenant ou décision s'y rapportant,

Ci-après désigné « **le Siam** »,

d'autre part,

Préambule :

Conformément à l'article 3 des statuts du **Siam**, le Syndicat assure des missions de pédagogie et de sensibilisation tout public concernant le cycle de l'eau.
Les classes d'eau sont des modules d'éducation à la citoyenneté et participent à l'action publique de prévention pour la protection de l'eau.

Le **Siam** en tant que relai pédagogique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a pour objectif de sensibiliser le jeune public à la gestion de l'eau, en apportant une aide technique aux enseignants souhaitant s'engager dans cette démarche. Les classes d'eau sont réalisées avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le rôle du Siam est d'instruire le projet classe d'eau en veillant à ce que les critères d'attribution de la subvention forfaitaire de 700€ TTC soient respectés.

Principaux critères d'évaluation :

- Cohérence entre l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques (*fil conducteur*)
- Etude des cycles de l'eau naturelle et domestique (*eau potable et assainissement*)
- Etude de la gestion de l'eau et de ses acteurs (*rôle de la commune notamment*)
- Représentativité des acteurs de l'eau parmi les intervenants
- Découverte active de l'environnement de proximité
- Apprentissage de la citoyenneté (*pour les classes d'eau professionnelles : impacts de l'activité sur l'eau*)
- Respect de la durée de 5 jours consécutifs

L'attribution de la subvention de 700€ TTC par classe participante nécessite obligatoirement :

- D'une part, l'envoi du **formulaire de demande d'aide financière « classe d'eau »** de l'Agence de l'eau (**un formulaire par classe**), l'ensemble **des devis des différentes sorties, interventions** au nom de l'école et le **RIB de l'école**.
- D'autre part, le rendu, en fin de projet, d'un **livret de bord par classe et des factures acquittées des différentes prestations et/ou commande de matériel**

Il a été convenu ce qui suit :

L'établissement scolaire :
donne mandat au Siam qui l'accepte pour percevoir de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la subvention qui pourrait être attribuée après accord de l'Agence, dans le cadre de l'opération classe d'eau. Une seule convention par établissement scolaire est nécessaire.

La subvention forfaitaire de 700€ TTC par classe participante sera versée à l'établissement en 2 temps :

- 80% sous forme d'avance après acceptation du dossier par le **Siam** et retour de l'accusé réception de l'**AESN** de la demande de subvention,
- 20% maximum après l'envoi au **Siam** de tous les justificatifs de paiement de la classe d'eau et du livret de bord de chaque classe participante.

Objet de la convention

La présente convention concerne la demande de subvention auprès de l'**AESN**, par le **Siam** au nom de l'établissement :

pour les classes d'eau des classes (niveau des classes concernées):
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ayant lieu (semaine de réalisation de la classe d'eau) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'établissement scolaire s'engage :

dans *un premier temps*

- à attendre le courrier d'accord classes d'eau du **Siam** pour confirmer les réservations auprès des prestataires et faire ses commandes,

dans un *second temps* :

- à respecter l'emploi du temps et les dépenses prévues à son projet classe d'eau.
- Enfin, il devra transmettre tous les justificatifs de paiement au **Siam** afin d'obtenir le solde maximum de 20% de la subvention (RIB, factures acquittées) et un livret de bord pour chacune des classes participantes aux classes d'eau.

Obligations

L'établissement scolaire s'engage :

-à respecter le planning et le budget prévisionnels de son projet classe d'eau ;

-à informer le **Siam** de toute modification d'emploi du temps ou de toute annulation de prestation durant la période de la classe d'eau. Il devra demander l'accord du **Siam** pour tout changement de sorties, d'interventions ou de commandes de matériel.

L'établissement scolaire s'engage à reverser à l'**AESN** toute aide indûment perçue. Le chèque à l'ordre de l'**AESN** sera à transmettre au Siam.

Coordonnées bancaires de l'établissement scolaire

Le Relevé d'Identité Bancaire de l'établissement scolaire est à joindre pour le reversement de la subvention.

La trésorerie de l'école est gérée par :

Madame Monsieur COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

Nom et prénom :

Coordonnées (téléphone et courriel) :

.....
.....

Titulaire du compte :

.....
.....

Domiciliation bancaire :

.....
.....

IBAN :

.....

BIC :

.....

Entrée en vigueur de la convention

La présente convention prendra effet à partir de la date de signature par les deux parties.

Elle arrivera à échéance après la réalisation de la classe d'eau.

Pour
« **L'établissement scolaire** »

Mention manuscrite

~~✍~~ « *Bon pour accord* »

.....

+ ✍ *signature et cachet de l'établissement* ↻

Pour
« **La structure relais** »

Le Président du Siam,

JACQUES DELPORTE.



ECRIRE SUR LE TRAIT : EN LETTRES MAJUSCULES
LE PRENOM ET LE NOM DU SIGNATAIRE